TR



Tribunal international chargé de

poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves

du droit international humanitaire

commises sur le territoire de

l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n°:

IT-05-88/2-PT

20 octobre 2009 Date:

**FRANÇAIS** 

Anglais Original:

## LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

M. le Juge Kimberley Prost, Président Composée comme suit :

M. le Juge Christoph Flügge

M. le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua

Assistée de :

M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le: 20 octobre 2009

LE PROCUREUR

c/

## **ZDRAVKO TOLIMIR**

## **DOCUMENT PUBLIC**

## ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE EN L'ESPÈCE

Le Bureau du Procureur M. Peter McCloskey

L'Accusé Zdravko Tolimir LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'ordonnance fixant la composition de la Chambre de première instance en l'espèce (Order regarding Composition of Trial Chamber) rendue le 1<sup>er</sup> juin 2007, par laquelle le Juge Carmel Agius a décidé que le collège saisi de l'affaire Le Procureur c/ Zdravko Tolimir serait composé de lui-même, en qualité de Président, du Juge O-Gon Kwon et du Juge Kimberly Prost,

VU l'ordonnance portant remplacement d'un juge dans le collège saisi de la présente affaire (Order replacing a Judge on a Trial Bench), par laquelle le juge Kevin Parker a, le 2 octobre 2009, ordonné que le Juge Christoph Flügge remplace le Juge O-Gon Kwon,

VU l'ordonnance portant remplacement d'un juge dans le collège saisi de la présente affaire (Order replacing a Judge on a Trial Bench), par laquelle le juge Kevin Parker a, le 15 octobre 2009, ordonné que le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua remplace le Juge Carmel Agius,

**EN APPLICATION** de l'article 15 du Statut et de l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

**NOMME**, avec effet immédiat, le Juge Kimberly Prost Président du collège saisi de l'affaire Le Procureur c/ Zdravko Tolimir.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de première instance

/signé/
Kimberly Prost

Le 20 octobre 2009 La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]